



## Mission 2023 – point d'étape

› *Comité syndical du 17 décembre 2020*



**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



# Sommaire

❖ Point des travaux Mission 2023

❖ Processus décisionnel

❖ Premières orientations




## Point des travaux de la Mission 2023

## POINT DES TRAVAUX MISSION 2023

Rappel des travaux réalisés :

- ❑ Une phase d'observation sur le fonctionnement du service notamment s'agissant :
  - du périmètre du SEDIF avec l'incidence de la situation des établissements publics territoriaux
  - de l'état des lieux du contrat actuel
  - du système d'information délégué
  - des différents modes de gestion et des organisations possibles
  
- ❑ Des réflexions prenant en compte :
  - la sécurisation juridique du processus du mode de gestion, d'un point de vue notamment de l'égalité de traitement des opérateurs et de la situation institutionnelle
  - la faisabilité et l'articulation des opérations d'investissement relevant du XVIème plan, avec le choix du futur mode de gestion



Le SEDIF revisite son service public de l'eau, ses enjeux, ses perspectives.  
Une vision transversale du service public de l'eau, dans toutes ses  
composantes, garantira un choix de mode de gestion adapté et efficient



## Processus décisionnel

## PROCESSUS DECISIONNEL

### **Constitution d'un groupe de travail d'élus :**

- En charge d'accompagner les travaux sur le thème du choix du mode de gestion
- identifier certains sujets à présenter en commissions thématiques.
- Préparer la tenue du premier débat informel du jeudi 28 janvier prochain.
- Six réunions entre décembre 2020 et mai 2021.

### **Consultation publique auprès d'un panel d'associations**

- Associations au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Autres acteurs dans une démarche d'ouverture

### **Calendrier des Comités :**

- Comités informels les jeudis 28 janvier et 25 mars 2021
- Comité pour le choix du futur mode de gestion le jeudi 27 mai 2021



## Premières orientations

## PREMIERES ORIENTATIONS

- L'article 1<sup>er</sup> des statuts rappelle que « *le SEDIF est en charge de choisir les modalités de gestion les mieux appropriées et de veiller à leur bonne application* »
- La démarche adoptée est fondée sur l'examen successif des :
  - **différentes modalités juridiques de mise en œuvre des modes de gestion** : les régies, les marchés publics, la concession, les contrats mixtes, les sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP), les sociétés publiques locales (SPL)
  - **possibilités d'allotissement, géographique et fonctionnel**
- Des modalités juridiques de gestion, deux modes d'organisation

*Possibilité d'une multitude de scenarii de gestion*



## PREMIERES ORIENTATIONS

### ➤ La confection des scenarii :

**Scenario = mode de gestion x mode d'organisation** (*allotissement éventuel*)

Un **scenario** est une solution de gestion qui est le croisement entre un mode de gestion et une organisation :

- Par **mode de gestion**, on entend les différentes formes juridiques possibles de gestion d'un service public d'eau potable
- Par **mode d'organisation** (*allotissement éventuel*), on entend la configuration opérationnelle (ou « technique ») retenue, qui peut notamment comporter une gestion en plusieurs lots fonctionnels et/ou géographiques

# PREMIERES ORIENTATIONS

Les modes de gestion analysés :

Modes de gestion	
Gestion publique en régie	Régie autonome
	Régie personnalisée (sous forme d'EPIC)
	Régie avec exploitation externalisée par la voie de marchés publics
Gestion publique par une société	Société publique locale (SPL)
Gestion externalisée par une société dédiée	Concession ou société d'économie mixte à opération unique (SEMOP)

# PREMIERES ORIENTATIONS

Les modes d'organisation :

- **Service global**
- **Allotissement fonctionnel :**

Configurations	Principales caractéristiques du lot Approvisionnement
Configuration technique A	Usines de production d'eau potable, élévation, stockage Réseau de transport entre les usines principales et les principaux réservoirs de 1ère élévation (248 km de réseau)
Configuration technique B	Usines de production d'eau potable, élévation, stockage Réseau de transport entre les usines principales et les principaux réservoirs de 1ère élévation et conduites structurantes du réseau (1077 km de réseau)
Configuration technique C	Usines de production d'eau potable, élévation, stockage Ouvrages de distribution (élévation, stockage, transfert, régulation) Pas de réseau

- **Allotissement géographique :**

Configurations	Principales caractéristiques
Configuration technique D	3 lots géographiques : Seine, Marne, Oise
Configuration technique Dbis	2 lots géographiques : Seine, Marne + Oise

- **Allotissement mixte :**

→ **combinaison de ces deux modes d'organisation**

## PREMIERES ORIENTATIONS

Dans une première approche et au vu de la multitude des scénarii envisageables , quatre pistes pourraient être davantage étudiées :

1. Comme en 2011, le choix d'une régie est à considérer ; sa mise en œuvre serait à calibrer au regard de la taille du SEDIF, du poids des investissements et des contraintes découlant notamment des obligations d'allotissement en marchés publics (cas de l'OIBP)
2. L'allotissement fonctionnel en deux lots en scindant l'approvisionnement et la distribution du réseau pourrait être une voie, en conservant un service homogène, sous réserve des difficultés organisationnelles et techniques
3. La constitution d'une SEMOP alliant les avantages de la gestion externalisée par un opérateur privé et la gouvernance partagée, une perspective pour participer au renforcement du rôle du SEDIF
4. Le choix d'une concession couvrant la totalité du service permettrait de conserver une unité de gestion en tirant les enseignements de l'exécution du contrat actuel et les bonnes pratiques d'autres autorités organisatrices

## PREMIERES ORIENTATIONS

### ➤ La poursuite des travaux

- Etude approfondie des scénarii présentés (*gouvernance, modélisation et soutenabilité financière du service public de l'eau (autorité organisatrice / opérateur(s), ...)*)
- Etude du poids des contraintes techniques, informatiques, financières et organisationnelles liées aux scénarii
- Définition des exigences communes aux différents modes de gestion, sur le modèle d'une relation partenariale « *apprendre à se connaître, construire ensemble, se séparer* »

# PREMIERES ORIENTATIONS

3<sup>ème</sup>  
trimestre  
2020

Rapport sur les scénarii envisageables

Comité d'installation

Comité actant le nouveau processus décisionnel (avenant d'un an)

4<sup>ème</sup>  
trimestre  
2020

Rapport d'étude approfondie des scénarii privilégiés (enjeux et caractéristiques)

Rapport d'étude approfondie des scénarii privilégiés  
Simulations financières

1<sup>er</sup>  
trimestre  
2021

Compléments d'étude

Définition des exigences du service public de l'eau de demain

Groupe de travail des élus

Consultation publique

consultation des commissions

Consultation des

La présentation des scénarii à privilégier par une information la plus complète possible au regard de l'ensemble des travaux et démarches coexistant



***Merci de votre attention***